

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**jeudi 17 novembre 2016**  
**COMPTE RENDU**

**Etaient Présents :**

Vincent MORISSE, Maire,

Mesdames et messieurs Jeanne-Marie CAGNOL, Patrick VASSAL, Jean-Louis ROUFFILANGE, Jean-Maurice ZORZI, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Hélène BERNARDI, Jean-Marie TOUCAS, Adjoints ;

Mesdames et messieurs Jehanne ARNAUD, Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE, Michèle DALLIES, Micheline MARTEL, Paul GIRARD, José LECLERE, Evelyne PITTET, Catherine DEFRANCQ, Franck MANDRUZZATO, Charles PIERRUGUES, Stéfania QUIRAC, Françoise LUBERT, Nathalie DANTAS, Sabine MIFSUD, Thierry GOBINO, Pascale CHEVREAU, Anna Maria MALLAMAIRE, Michel FACCIN, Eric PROVENSAL, conseillers municipaux ;

**Etaient représentés :**

Monsieur Patrice AMADO par monsieur Jean-Marie TOUCAS,  
Madame Josiane DEVAUX par madame Jeanne-Marie CAGNOL,  
Madame Véronique KERHOAS par monsieur Patrick VASSAL,  
Monsieur Pierre-Yves TIERCE par monsieur Vincent MORISSE,  
Madame Yolande MARTINEZ par monsieur Eric PROVENSAL

**Secrétaire de séance :**

Madame Nathalie DANTAS

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du jeudi 17 novembre 2016 à dix-neuf heures. Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2016 est ADOPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'inscription à l'ordre du jour d'un rapport supplémentaire portant sur « La modification de la réglementation du stationnement sur les parkings périphériques pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars ».

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**1. DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION PERMANENTE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation permanente accordée par le conseil municipal lors de la séance du 25 février 2016

**2. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) DESIGNATION DES REPRESENTANTS PROPOSES PAR LA COMMUNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

6 abstentions : Mesdames et messieurs Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ, Thierry GOBINO et Eric PROVENSAL

- d'approuver la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, au sein de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, d'une commission Intercommunale des Impôts Directs ;
- de proposer à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez comme membres de la Commission de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, les personnes suivantes qui ont été avisées et qui ont donné leur accord :

- 1 - Monsieur Pascal BOURGOIN -
- 2 - Monsieur Jean-Pierre LERON -
- 3 - Madame Amélie BOURGANEL -
- 4 - Monsieur Jean-Claude ROYNETTE -
- 5 - Monsieur Pierre-Dominique CLEMENT.

-d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **3. RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport d'activités 2015 du Syndicat des Communes du Littoral Varois,

### **4. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport annuel d'activités de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez pour l'année 2015.

### **5. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ - IDENTIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES NON TRANSFERABLES :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**  
6 abstentions : Mesdames et messieurs Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ, Thierry GOBINO et Eric PROVENSAL

- de ne pas transférer la zone d'activités économiques de Camp Ferrat à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **6. CHEMIN DE LA VIERGE NOIRE - REGULARISATION D'ELARGISSEMENT :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**  
- d'approuver la cession de la parcelle AD 1474, d'une surface de 149 m<sup>2</sup>, appartenant à la copropriété « Toi et Moi », moyennant une soulte de 5 158,35 € ;  
- de dire que la dépense sera imputée sur le chapitre 21 ;  
- d'autoriser monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **7. FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION D'ABRIS ET DE MOBILIERS URBAINS :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché afférent à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation d'abris voyageurs et de mobiliers urbains de type « sucette » et de panneaux interactifs adossés à des abris voyageurs avec la société JC DECAUX ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**8. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SUPPRESSION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES ESPACES PUBLICS :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les termes du projet de convention constitutive d'un groupement de commandes, dont un exemplaire est joint à la présente délibération, pour la réalisation du plan de désherbage communal,
- de désigner la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, comme coordonnateur du groupement de commande ;
- d'autoriser madame la 1ere Adjointe à conclure et signer la convention, objet de la présente délibération, ainsi qu'à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision, monsieur le Maire, en sa qualité de Président agissant pour le compte de la Communauté de communes.

**9. FORFAITS SKI ET BILLETTERIE A PRIX REDUITS :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la mise en œuvre d'une vente de billets (forfaits ski, parcs et foires) à prix réduits par le service jeunesse ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte 011 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**10. SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'allouer une subvention complémentaire à l'association suivante :

ASSOCIATION	MONTANT	OBJET
Full Contact Maximois	1 000 €	Participation aux frais d'organisation du gala de Full contact et kick boxing le 29 octobre 2016.

- d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

ASSOCIATION	MONTANT	OBJET
Association Sportive du Golf de Sainte-Maxime	1 500 €	Participation aux frais d'organisation du Grand Prix de la Ville de Sainte-Maxime du 29 au 30 octobre 2016.

- de dire que la dépense sera imputée sur la nature 6574
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**11. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DU VAR :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la convention entre la commune de Sainte-Maxime et l'Association Sportive Automobile Club du Var ;

- d'accorder une subvention d'un montant de 50 000 € à l'Association Sportive Automobile Club du Var pour l'organisation du Rallye du Var (édition 2016) dont 8 000 € correspondant à la mise à disposition des moyens de sécurité du S.D.I.S.
- de lui verser la somme de 8 000 € correspondant à la mise à disposition des moyens de sécurité du S.D.I.S. pour l'année 2015 ;
- de dire que ces dépenses seront imputées sur la nature 6574 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **12. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CARRE LEON GAUMONT :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le règlement intérieur du Carré Léon Gaumont ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **13. GRILLE TARIFAIRE - SAISON CULTURELLE 2016/2017 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le projet de tarification de la programmation culturelle 2016-2017

Evènements	Lieu	Date	Plein Tarif	Tarif réduit COS
Concert de Noël	Eglise	18 / 12 /2016	18€	15€
Conférences mois de l'Espace	Carré	9 & 30 avril 2017	10€	7€
4 concerts « Festival Magie des orgues »	Eglise	04/11/18 & 25 juin 2017	Participation libre	
4 concerts « Festival jeudis de la Nartelle »	Chapelle Nartelle	06/13/20 & 27 juillet 2017	20€/concert 60€/Abonnement aux 4 concerts	18€
2 concerts « Festival pasteur »»	Place Pasteur	10 & 11 août	15€	

Le principe de gratuité envers les moins de 16 ans est volontairement maintenu pour tous les événements.

- d'approuver l'abrogation de la délibération VSM-DEL-15121, afin de modifier les tarifs du concert de Noël 2016, de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 7088
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **14. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GALERIE MARCHANDE DU PORT :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport d'activité de la S.E.M.A, relatif à l'exploitation de la galerie marchande du port, pour l'exercice 2015

### **15. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORT PRIVE :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport d'activité pour l'exercice 2015 du délégataire du service public d'exploitation du port privé de Sainte-Maxime.

**16. RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORT PUBLIC DE PLAISANCE ET PARKING :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-prend acte du rapport d'activité pour l'exercice 2015 du délégataire du service public d'exploitation du port public de plaisance et du parking.

**17. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BASE NAUTIQUE :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport d'activité 2015 concernant la délégation de service public de la base nautique au Club Nautique de Sainte-Maxime ;  
- prend acte de la diminution de 11 463 € de la participation financière communale pour l'année 2015.

**18. RAPPORTS ANNUELS D'EXPLOITATION DES LOTS DES PLAGES NATURELLES DE SAINTE-MAXIME – ANNEE 2015 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte des rapports d'exploitation 2015 concernant les délégations de service public des plages naturelles de Sainte-Maxime. ;

**19. RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO JEUX DE SAINTE-MAXIME :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31 octobre 2015 du délégataire de service public d'exploitation du Casino.

**20. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport d'activité pour l'exercice 2015, du délégataire de service public d'exploitation du service de transport du groupement d'entreprises RAFAEL BUS / ESTEREL CARS

**21. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

-de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de postes		Création de postes	
Cadre d'emplois	Nombre	Cadre d'emplois	Nombre
<b>Au 01/12/2016</b>			
Adjoint technique territorial	1	Agent de maîtrise territorial	1

- de dire que le poste d'emploi d'avenir créé dans le domaine de la jeunesse lors du conseil municipal du 18 février 2013 pourra être pourvu par l'intermédiaire d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) et non plus par l'intermédiaire d'un contrat Emploi d'Avenir ;  
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 012 ;

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document pour rendre effectives ces modifications.

## **22. TRANSACTION - AFFAIRE AUXIFIP :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel  
- de partager les honoraires de rédaction du protocole d'accord transactionnel de Maître Jean-Pierre DUPRILOT, avocat au barreau de Lyon par moitié entre la commune et la société Auxifip ;

de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 77 ;

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effectives ces décisions.

## **23. SUBVENTION 2016 AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES : COMPLEMENT :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'allouer une subvention à titre complémentaire à l'Union Nationale des Combattants (section du Golfe) d'un montant de mille cent euros (1 100 €) pour l'organisation du banquet républicain qui suit les cérémonies du 11 novembre.

de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

## **24. MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LES PARKINGS PERIPHERIQUES POUR LA PERIODE DU 1ER NOVEMBRE AU 31 MARS :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

5 abstentions : Mesdames et messieurs Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ et Eric PROVENSAL

-d'approuver les rectificatifs de la règlementation du stationnement dans les parcs périphériques comme suit :

### **PARKINGS DE STATIONNEMENT PERIPHERIQUES : CENTRE, MARCHE, PLAGE**

<b>Dénomination des parkings</b>	<b>Saison basse</b>
Parkings du Centre et du Marché	Gratuit 7 jours d'affilée(*)
Parking de la Plage	Gratuit

(\*) Le stationnement est gratuit et limité à 7 jours d'affilée. Au-delà de cette durée, l'utilisateur s'acquittera des droits de stationnement correspondant au temps de dépassement et sur la base du tarif de la saison moyenne.

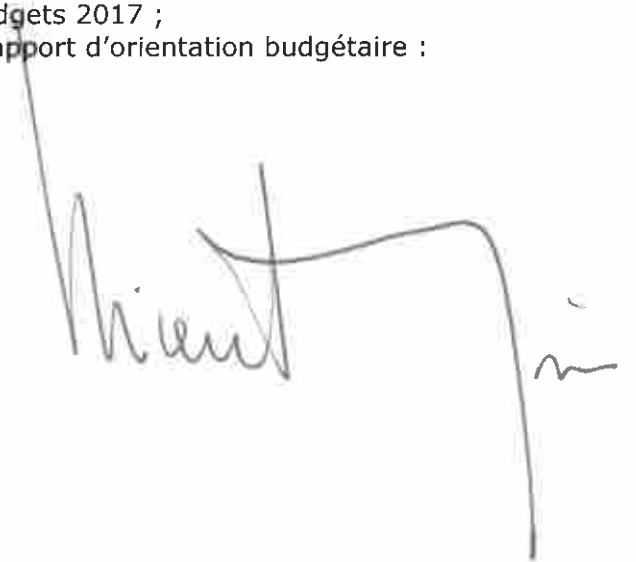
- de proroger la durée de validité des macarons (médicaux, paramédicaux et pass'artisans) jusqu'au 31 mars 2017 au plus tard ;  
- de dire que ces nouvelles dispositions seront applicables à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité et accomplissement des formalités de publicité ;  
- de dire que toutes les autres dispositions contenues dans les délibérations 25 février et 28 avril 2016 restent inchangées ;  
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre tout acte ou à signer tout document tendant à rendre effective cette délibération.

## **25. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de débattre sur les orientations générales des budgets 2017 ;
- seront annexés à la présente délibération et au rapport d'orientation budgétaire :
  - Le procès-verbal de la séance ;
  - Le texte des différentes interventions.

La séance est levée à 21 h 30.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mient' followed by a long horizontal stroke and a vertical line ending in a small flourish.